Partageons l'info !

Keloù An Treoù Kerne

#1 JUIN 2020

LE TRÉVOUX
AN TREOÙ KERNE

Conseil Municipal :
Jeudi 25 juin à 19h
Salle polyvalente

INFOS PRATIQUES
TITOUROÙ PLEUSTREK

SERVICES PUBLICS

MAIRIE

Lundi	09h-12h30 / 15h-17h
Mardi	09h-12h30 / 15h-17h
Mercredi	09h-12h30 / 15h-17h
Jeudi	09h-12h30
Vendredi	09h-12h30 / 15h-17h

MÉDIATHÈQUE / AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mardi	09h30-12h30
Mercredi	09h30-12h30 / 15h30-18h30
Vendredi	09h30-12h30 / 15h30-18h30
Samedi	09h30-12h30 / 15h30-17h30

COMMERCES DE PROXIMITÉ

BOULANGERIE NOGUES

Lundi	Fermé
Mardi au dimanche	06h30-13h00 (Puis dépôt au Comptoir du Trévoux)

MON P'TIT POISSONNIER

Vendredi 09h00-12h00 (livraison)
06 64 48 21 54

CHARCUTERIE FRAVAL

Samedi 10h00-12h30 (devant la boulangerie)

COMPTOIR DU TRÉVOUX

Lundi au samedi	06h30-20h00
Dimanche	08h30-13h00

WOODFIRE FOOD TRUCK

Dimanche 17h30-22h00 (à emporter)
06 64 48 21 54

CAFÉ DES SPORTS

Jeudi au mardi	09h00-01h00
Mercredi	Fermé

TABAC CHEZ MASSÉ

Lundi	Fermé
Mardi au samedi	07h30-19h30
Dimanche	07h30-12h30

GARAGE NERZIC

Lundi au samedi	08h30-12h / 14h-18h30 Fermé samedi après-midi

SANT-JAKEZ PIZZA

Vendredi 18h00 - 22h (à emporter)
06 44 11 83 35

L'ÉDITO / *PENNAD-STUR*

Dans notre programme municipal, nous avons évoqué la « parution régulière d'une lettre d'informations», voici donc le premier numéro de cette nouvelle publication.

La mairie communique actuellement via plusieurs supports : un bulletin annuel, un affichage en mairie, des publications en ligne sur le site de la commune ou sur Facebook, des articles de journaux... Ces publications continueront. Elles seront complétées par un bulletin bimestriel, en version papier, qui sera disponible dans les commerces et les lieux de vie du Trévoux.

Nous souhaitons que ce bulletin devienne le bulletin des Trévoltois, pas seulement celui de l'équipe municipale.

Les remarques et les suggestions sont les bienvenues, pour ce faire, vous pouvez nous contacter à cette adresse mail : journal.letrevoux@gmail.com ou nous laisser un message en mairie.

ÉTAT CIVIL - *MARILH AR BOBLAÑS*

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PETITS TRÉVOLTOIS,
FÉLICITATIONS AUX PARENTS DE :

- DUBOIS Diego né le 5 janvier 2020
- PERRON Mathys né le 16 janvier 2020
- NOC Anthony né le 31 janvier 2020
- GUILLOU Ambre née le 4 mars 2020
- LE BAIL BROD Adèle née le 27 avril 2020
- COUTEYEN CARPAYE Leny né le 27 mai 2020

ILS NOUS ONT QUITTÉS. LA COMMUNE PRÉSENTE
SES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE :

- TOULGOAT Josiane décédée le 13 février 2020
- HERLEDAN Pierre décédé le 25 février 2020
- LESCAILLON née DOÉ de MAINDREVILLE Agnès décédée le 11 mai 2020
- HUON André décédé le 25 mai 2020

ÉCOLE DES HIRONDELLES / *SKOL AR GWENNILED*

RENTRÉE 2020

Les inscriptions pour la rentrée 2020 sont à effectuer dès à présent auprès de la mairie (avec livret de famille et carnet de santé de l'enfant). La scolarisation est obligatoire pour les enfants nés en 2017, celle des enfants nés en 2018 se fait en fonction des places disponibles.

MÉDIATHÈQUE / *MEDIAOUEG*

RÉOUVERTURE

La médiathèque a rouvert ses portes dans le respect des gestes barrières.
Au plaisir de vous retrouver !

LE CONSEIL MUNICIPAL / *AR C'HUZUL-KÊR*

La maire :

Elina VANDENBROUCKE
(Ecole et jeunesse)

Les adjoints :

Daniel HANOCQ
(Urbanisme et environnement)
Solène ROSTREN
(Action sociale et vie associative)
Benoît BERTRAND
(Finances et économie locale)
Pauline SALAÜN
(Travaux et voirie)
Corentin LE SCANFF
(Culture et communication)

Les conseillers municipaux :

Marie-Ange BEUX, Isabelle FRAVAL, Stéphanie GARCÈS-RAULET, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN, Stéphanie GRANGER, Antoine LE BERRE, Sylvain LECONTE, Sylvie LIJOUR, Florence PASDELOUP (absente de la photo), Jérémy PERRON, Claude ROTILLON, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES / *BODADOÙ-KÊR*

Les commissions municipales travaillent sur les sujets avant le vote lors du conseil municipal. Les élus du conseil municipal choisissent les commissions auxquelles ils participent en apportant leurs connaissances et leur sensibilité. Voici la liste des commissions municipales telle que votée lors du premier conseil municipal.

RESSOURCES (FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, CITOYENNETÉ ET COMMUNICATION) :

Elina Vandenbroucke, Benoît Bertrand, Corentin Le Scanff, Daniel Hanocq, Claude Rotillon, Florence Pasdeloup, Jeanne-Yvonne Gourlaouen.

AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE (URBANISME, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, TRANSPORT ET VOIRIE) :

Elina Vandenbroucke, Daniel Hanocq, Pauline Salaün, Antoine Le Berre, Claude Rotillon, Florence Pasdeloup, Jeanne-Yvonne Gourlaouen, Jérémy Perron, Marie-Ange Beux, Sylvie Lijour, Stéphane Valette, Stéphanie Garcès-Raulet.

SOLIDARITÉS (SOCIAL, JEUNESSE ET ÉCOLE) :

Elina Vandenbroucke, Solène Rostren, Florent Thoumelin, Isabelle Fraval, Stéphanie Granger, Sylvain Leconte.

VIE LOCALE (CULTURE, ASSOCIATIONS, SPORTS, ÉCONOMIE LOCALE) :

Elina Vandenbroucke, Benoît Bertrand, Corentin Le Scanff, Solène Rostren, Isabelle Fraval, Florent Thoumelin, Stéphanie Garcès-Raulet, Stéphanie Granger.

ENVIRONNEMENT / *ENDRO STLENNEK*

FRELONS ASIATIQUES

Si vous trouvez un nid de frelons asiatiques, veuillez contacter la mairie et lui communiquer vos coordonnées.
La mairie préparera une demande d'intervention qui sera transmise à Quimperlé Communauté qui enverra un prestataire sous 5 jours. Quimperlé Communauté prend en charge le coût de l'intervention.

ESSAIMAGE DES ABEILLES

Si vous repérez un essaim d'abeilles dans un arbre, vous pouvez prévenir les apiculteurs ci-contre, cela leur permettra d'avoir une nouvelle ruche s'ils arrivent à récupérer la reine.

Yohann Coisine	06 52 75 29 24
Stéphane Kramp	06 98 69 49 77
Grégory Le Goff	06 68 96 65 64
Geoffroy Marneffe	06 46 26 76 23

COMPOSTEURS

Réservation à partir du 25 juin auprès de Quimperlé Communauté au 02 57 51 13 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
Il reste des composteurs à acquérir !

RAPPEL

FEU DE DECHETS VERTS

Brûler des déchets verts (tonte de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage...) est interdit, que ce soit à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

C'est interdit pour deux raisons :

- Brûler des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques .
- Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Sachez que vous vous exposez à une amende de 450 €.

Pensez au compostage, au broyage / paillage et à l'apport en déchèterie.

Journal de la commune du Trévoux /
N°1 Juin 2020 - Tirage en 500 exemplaires.
Crédits photos: Mairie du Trévoux/ fotolia
Conception : Commune du Trévoux
Imprimé sur papier recyclé - Ecolabel

Retrouvez toutes les infos sur letrevoux.bzh